



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Boues

Question écrite n° 49696

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le fait que des quantités importantes de boues provenant de stations d'épuration sont l'objet d'un épandage massif sur les terres agricoles en Moselle. Beaucoup de ces boues sont d'ailleurs importées d'Allemagne. En outre, d'autres agriculteurs procèdent eux à l'épandage de résidus provenant d'usines de pâte à papier. Dans l'un et l'autre cas, il apparaît qu'aucun véritable contrôle quantitatif (quantité de résidus par hectare de terres) n'est effectuée. Il y a donc là un énorme risque. Tout d'abord un risque de pollution des nappes d'eau souterraines en raison de l'épandage massif qui empêche un véritable filtrage par les terrains et ensuite, un risque de contamination de la production agricole par les produits chimiques contenues dans les boues d'épuration ou dans les résidus de papeterie. Le ministère de l'agriculture ayant des compétences en matière de police des eaux et en matière de mise en valeur des produits agricoles, il souhaiterait qu'il lui indique pour quelles raisons des dispositions strictes ne sont pas prises afin de réglementer les quantités de résidus et de boues que l'on peut repandre par hectare de terres agricoles. Il souhaiterait également qu'il lui précise s'il ne pense pas qu'il faudrait imposer au préalable des analyses chimiques et biologiques des sols afin de vérifier qu'il n'y a aucun risque pour le réseau hydrographique superficiel ou souterrain.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49696

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1273